

## Escalier de Reilhe

Reilhe était une famille protestante Sommiéroise assez huppée, dont un membre était notaire et qui possédait la maison face à la mairie, l'actuelle pharmacie, autrefois pharmacie Barin. Elle s'est illustrée par un procès célèbre qui a duré de 1730 à 1769.

Depuis le plus haut Moyen Age, quelques maisons de la rue du Pont, possédaient des passages, connus sous le nom de « *viol* » d'une largeur de un mètre environ, que pouvaient emprunter des piétons ou même des ânes et des mulets chargés d'un bât, permettant d'accéder directement à la Place du Marché et à la Grave. Cela évitait aux piétons et à leurs animaux d'aller faire le tour Place de la Halle. C'était une coutume ancestrale dont on ignorait l'origine.

On a avancé l'hypothèse que si la ville avait autorisé des particuliers à construire des maisons en les adossant au pont, elle s'était réservé la liberté de passer dans certaines d'entre elles.

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, le public n'en utilisait plus qu'un seul situé dans la maison du sieur Reilhe. Une rampe terrasse permettait aux « *bêtes à dos* » de descendre facilement, mais cela gênait beaucoup les habitants de la maison qui voyaient passer dans leur couloir de véritables processions en particulier le samedi et les jours de foire.

Dans un premier temps, le propriétaire remplaça la rampe par des degrés, sans interrompre la servitude ; les « *bêtes à dos* ne purent plus y passer.

En 1730, sa fille, Mlle Reilhe voulut interrompre le passage ; devant la menace des Consuls, elle abandonna sa tentative. Des incidents eurent cependant lieu le 18 mars 1735, le 5 juillet 1748, jusqu'au mercredi des Cendres en février 1765 où les héritiers Reilhe firent murer, à la pointe du jour, avec des matériaux préparés à l'avance, la porte d'entrée rue de la Grave. Or le choix de la date n'était pas innocent, c'était veille de la première foire de l'année. L'affaire fit grand bruit, un procès s'en suivit et l'affaire fut portée devant M. de Saint Priest, intendant du Languedoc, mais sans résultat. Pour gagner, il fallait que la mairie prouve par écrit l'origine de ces passages et donc qu'elle retrouve les anciens cadastres. Or ceux-ci étaient introuvables.

Lassé de l'entêtement des Reilhe qui ne voulaient absolument rien entendre, sur les conseils de l'Intendant du Languedoc qui voulait lui éviter des dépenses inutiles, le Conseil Communal fit aménager un couloir étroit dans la maison consulaire près de l'immeuble portant de nos jours le n° 1 de la rue Marx Dormoy. Les vestiges de l'escalier sont visibles dans la cave de la pharmacie.

La municipalité Sommiéroise, peu rancunière, donna alors au passage et à l'escalier le nom « *d'escalier de Reilhe* ». Comme quoi, même une mauvaise action peut être récompensée.

**Aimé Jeanjean**